CGT Doctorant·es avec ou sans contrat CIFRE, ATER, Postdoc
DOCTORANT·ES

Le Gouvernement prévoit de supprimer les APL pour les étudiant·es et doctorant·es internationaux, et les met en danger !

L'article 67 du Projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) présenté par le Gouvernement prévoit la réforme suivante des aides personnelles au logement (APL) :

- **Le gel des APL ;**
- **La suppression des APL pour les étudiant·es non ressortissant·es de l'UE non boursier·es ;**
- **La suppression des APL pour les doctorant·es non ressortissant·es de l'UE sans financement de thèse (c'est-à-dire, les doctorant·es qui n'ont qu'un titre de séjour étudiant parce qu'elles et ils n'ont pas ou plus de financement de thèse).**

En cas d'adoption définitive de cet article, nos collègues et étudiant·es seraient privé·es d'aides au logement, des aides qui leur sont pourtant indispensables au vu de leur précarité économique.

Pour justifier cette mesure xénophobe de préférence nationale dans l'accès aux aides au logement, les ministres du Logement et de l'Enseignement supérieur évoquent un "recentrage" des APL afin de "soutenir ceux qui en ont le plus besoin". Pour eux, la mesure n'est pas injuste, parce qu'elle ne toucherait "que" les étudiant·es non boursier·es.

La Fondation pour le Logement a largement battu en brèche ces éléments de langage dans une pétition que nous vous invitons à signer (Lien) : étudiant·es non boursier·es ne signifie pas étudiant·es aisé·es, il s'agit simplement des personnes qui ne correspondent pas aux critères extrêmement restreints du CROUS ! C'est pourquoi elles et ils subissent tout autant la précarité, et la poursuite de leurs études en France sera rendue impossible par la suppression de leur droit aux APL.

Concernant la situation des doctorant·es internationaux·ales, l'argument du "recentrage" ne tient pas davantage, bien au contraire. Les bourses sur critères sociaux n'existent pas pour les doctorant·es. Ainsi, tous·tes les doctorant·es sans financement de thèse, qui ne disposent alors que d'un simple titre de séjour étudiant, seront exclu·es des APL

Ce sont donc les doctorant·es les plus précaires, soit celles et ceux qui n'ont aucune ressource pour réaliser leur recherche doctorale, qui seront touché·es par la suppression des APL.

Nos collègues doctorant·es internationaux·ales sont des travailleur·ses indispensables de la recherche universitaire et de l'enseignement supérieur. Elles et ils sont plus de 20 000 et représentent autour de 30% des jeunes chercheur·ses inscrit·es en doctorat en France (1). Elles et ils enseignent,

leur place est centrale dans l'activité des laboratoires, mais sont déjà parmi les jeunes chercheur·ses les plus précaires :

- Très souvent privé·es de contrat de travail pour effectuer leur recherche (contrat doctoral, CIFRE, etc.) ;

- Contraint·es à multiplier les heures de vacations, payé·es (lorsqu'elles le sont) avec plusieurs mois de retard au mépris de la loi ;

- Structurellement tenu·es à l'écart des lieux de sociabilité de la recherche ;

- Obligé·es à des procédures de plus en plus lourdes de renouvellement de leur titre de séjour.

La suppression des APL signifierait pour nombre de nos collègues l'arrêt de leur recherche doctorale, alors qu'elles et ils sont des travailleur·ses indispensables de la recherche universitaire et de l'enseignement supérieur.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité de réformes qui ont particulièrement ciblé les étudiant·es et les jeunes chercheur·ses non ressortissant·es de l'Union Européenne depuis 2018. Déjà, le plan dit "Bienvenue en France" avait multiplié par 10 les frais d'inscription des étudiant·es non ressortissant-es de l'UE.

Par ailleurs, l'article 30 du PLF 2026 prévoit d'augmenter les taxes sur les demandes de titre de séjour et de nationalité française pour les ressortissant·es étranger·es, afin de dégager, selon l'exposé des motifs dudit article, "un rendement supplémentaire de 160 M€" (2).

Dans ce contexte, il nous paraît essentiel d'alerter sur les situations de nos collègues et étudiant·es internationaux·ales, à l'échelle de nos UFR, de nos écoles doctorales et à celle de l'Université.

Contre la préférence nationale, opposons et mettons en œuvre la solidarité entre travailleur·ses et usager·es de l'Université !

Nous appelons également à rejoindre la mobilisation unitaire du 2 décembre contre ce budget austéritaire !

Adelphiquement, le collectif doctorant·es de la CGT Ferc

Montreuil, le 7 novembre 2025

(1) Calculé à partir de MESRI, L'état de l'emploi scientifique en France - édition 2025 lien : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-etat-de-l-emploi-scientifique-en-france-2025

(2) Pour plus de précisions, voir le communiqué de plusieurs organisations de soutien aux personnes immigrées : https://www.gisti.org/spip.php?article7607